GUIDE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT

COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION
DE COATICOOK
819 849-6688
284, rue Child, Coaticook
info@salonfunerairecoaticook.com
salonfunerairecoaticook.com

NORTH HATLEY
Club de GOLF Club
819 842 2463
1140, CH. MASSAWIPPI
NORTH HATLEY
northhatleygolfclub.com

EMILIE DUPONT
COURTIER IMMOBILIER | EMILIE DUPONT INC.
CELL: 819-674-2453 | BUR: 819-822-2222
emiliedupont@remax-quebec.com
www.emiliedupont.com
848, Principale O., Magog (QC) J1X 2B6
RE/MAX
RE/MAX D'ABORD

PIÈCES D'AUTOS USAGÉES
LÉON JACQUES
SERVICE DE CONTENEUR POUR ACHAT DE MÉTAUX (PLUS DE 50 DISPONIBLES)
NOUS ACHETONS!
Véhicules accidentés
Batteries automobiles
Métaux ferreux
(Fer, acier, fonte, etc.)
Métaux non ferreux
(Aluminium, cuivre, plomb, etc.)
Vieille baignoire
et tuyauterie, etc.
Mécanique générale
Antirouille
Installation et vente de pneus
(remise postale allant jusqu'à 100$ à l'achat de 4 pneus neufs)
Mécaniciens polyvalents
et chevronnés
Remorquage
7 jours
sur 7
24/24
HEURES D'OUVERTURE :
Lundi au vendredi de 8 h à 17 h • Samedi de 8 h à 12 h
146, RANG 9, COATICOOK
819 849-3652 | 819 849-6844

Service
d'extincteur
mobile
Vente,
entretien
et location
Équipements de
sécurité incendie
Agricole / Industriel / Commercial / Résidentiel
819 849-6464 / cell. : 819 820-5431

JPL
entrepreneur électricien
819 838-4141 jplinc.ca
1040, RUE WESTMOUNT, AYER'S CLIFF

DEVENIR POMPIÈRE OU POMPIER
à temps partiel

C'EST SE DÉPASSER, RELEVER DES DÉFIS ET DEVENIR UN ACTEUR IMPORTANT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.

Le Régie intermunicipale de prévention incendie Memphrémagog Est est continuellement à la recherche de candidats voulant devenir pompières ou pompiers à temps partiel pour nos quatres casernes.

Répondre aux appels d'urgence en étant rémunéré. Travailler comme pompière ou pompier en vous voyant confier des tâches supplémentaires tout au long de votre formation.

Vous serez rémunéré pour faire une formation de base de 255 heures. Des spécialités de 30 heures chacune vous permettront d'opérer l'autopompe, le sauvetage nautique et glace ou faire partie de l'équipe de désincarcération.

Vous aimez le travail d'équipe dans un domaine stimulant? Vous êtes en bonne forme physique et aimeriez relever de nouveaux défis au service de votre communauté? Vous avez beaucoup de disponibilités et êtes motivés à vous engager comme pompière ou pompier?

Pour devenir pompière ou pompier à temps partiel sur le territoire de la Régie incendie de Memphrémagog-Est, vous devez soumettre votre candidature pour faire partie de la prochaine cohorte de formation qui débutera prochainement. Vous n'avez qu'à faire parvenir votre C.V. par courriel à l'adresse : directeur@regieincendieest.com ou visitez notre site internet www.regieincendieest.ca

SPÉCIALISTE EN
SYSTÈME D'EAU
POTABLE ET D'ÉGOUTS
LES POMPES
R. FONTAINE
VENTE et
SERVICE
150, RUE CENTRE, MAGOG (QUÉBEC) J1X 5P8
TÉL. 819 868-2529 | WWW.POMPESRFONTAINE.COM

AUTO
MÉCANO
EXPERT TECHNICIEN
GARAGE LP
INC.
PROP. PAUL FECTEAU
Garagiste professionnel
Mécanique générale
Mécanique de petit moteur
Spécialité :
véhicule tout-terrain
BIG BEN
AIR FORCE
2, rue Junction, Stanstead
garagelp@videotron.ca
819 876-5242

SPENCER SUPPORTS CANADA LTD
Spécialistes dans la conception, l'approvisionnement, la fabrication, et la distribution
Lingerie
Maillots de bain
Vêtements de sport
Sous-vêtements de maternité
info@hbheller.com
1-888-424-3557
173 Passenger Avenue
Stanstead, QC, Canada
J0B 3E2
www.spencergroupcanada.com

Stanstead
College
Une école indépendante pour filles
et garçons, fondée en 1872

Salon
Miss Bob et Pine
Extension capillaire
Bronzage
819 876-5964
67, rue Principale
Stanstead

M.I.S.A.
Sylvain Aubé, PDG
& Fils
MÉCANIQUE INDUSTRIELLE
SOUDURE • MAINTENANCE
67 rue Principale, Stanstead
819 704-3210 • sylvain@misaetfils.ca
misaetfils.ca

MASTERGATE+
BARRIÈRES MOTORISÉES | PORTAILS PRÉFABRIQUES
MASTERGATEPLUS.COM
78, rue Industrielle, Stanstead
info@mastergateplus.com
1 888 519-4283

EXCAVATION
Rénaud
Bélanger
inc.
R.B.Q. :
8282-9300-09
EXCAVATION
GÉNÉRALE
Pelle hydraulique
largeur 8 pieds
Pelle CX 145
Bulldozer
NOUVEAU
Transport en vrac
Installation septique • Nivellement • Terrassement
Aménagement sentiers forestiers • Fossé • Drainage
819 578-4171
Téléc. : 819 876-1139 • excrenaud@hotmail.ca

MOT DU DIRECTEUR

C'est avec plaisir que je vous présente notre premier guide de secours et de prévention qui se veut un document d'information et de référence pour la population.

Afin de mieux répondre aux besoins des citoyens tout en poursuivant son évolution et son développement, dans le respect des ressources qui lui sont accordées, la Régie Incendie Memphrémagog Est à la mission suivante :

« La régie Incendie Memphrémagog Est a pour mission de lutter et prévenir les incendies, de sauvegarder les vies humaines et l'environnement tout en minimisant les pertes matérielles afin d'assurer un environnement sécuritaire à la population. »

Afin de protéger votre famille, il est primordial d'adopter des comportements sécuritaires. Vous trouverez dans ce guide plusieurs informations qui peuvent vous aider à prévenir les risques et à vous préparer en cas de sinistre. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des conseils inclus dans ce guide et à continuer d'appliquer vos bonnes habitudes de prévention.

Je désire remercier chaleureusement tous les annonceurs qui, par leur participation, ont permis que le guide soit édité et remis gratuitement aux citoyens. Ils ont à cœur leur communauté, c'est pour cette raison que je vous invite fortement à encourager nos entreprises et nos commerçants locaux.

En tout temps, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de la régie incendie Memphrémagog Est qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Le traitement de l'eau, ça nous allume!

Si vous ne buvez pas votre eau, contactez-nous.
La référence en Estrie

TRAITEMENT D'EAU
VALCO INC.
POMPES À EAU

819 843-0888
385, rue Sherbrooke, Magog

APCHQ
RBQ: 5663-0767-01

MAGOGCONCEPT

CHRYSLER DODGE Jeep RAM

819 843-3380
3025, rue Sherbrooke, Magog

TACTIK
Recyclage Inc.
100, RUE RAILROAD, STANSTEAD • 819 446-1150

TONTE DE PELOUSE
L. G. DEZAN
819.349.5670
LAWN CARE
DÉNEIGEMENT SNOW REMOVAL

Garage
Daniel Therrien Enr.
819 838-4659 • 1382, Main, Ayer's Cliff
• DÉBOSSELAGE
• PEINTURE
• RÉPARATION D'AUTOS ACCIDENTÉES
NAPA
CARROSSIER AUTORISÉ

Pilsen
Une expérience pour tout épicurieux
55 R. MAIN, NORTH HATLEY
819 842-2971 • PILSEN.CA

sintra
CONSTRUCTION DLP
UNE SOCIÉTÉ COLAS
LE BÂTISSEUR D'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE À TRAVERS LE QUÉBEC
3600, chemin Dunant, Canton-de-Hatley
819 569-6333 • sintra.ca

SOMMAIRE

Devenir pompière ou pompier 3
Mot du directeur 5
Dessinez votre plan d'évacuation 8
Huit comportements sécuritaires à bien connaître 10
Feux extérieurs 11
Feux à ciel ouvert 14
Feux d'artifices domestiques 15
Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée 16
Le monoxyde de carbone tue! Protégez-vous 18
L'avertisseur de monoxyde de carbone 20
Programmes d'évacuation PNAP 24
Pas de mégots dans les pots 26
L'extincteur portatif 27
Le ramonage 31
Votre numéro civique est-il visible? 33
Attention aux cendres chaudes 34
Les feux de cuisson 36
Les barbecues au propane 40
Alarmes incendie non fondées 42
Trousse d'urgence de base 45
Vos pompiers 46
Équipe spécialisée 46
Vérification à faire à chaque mois 48
Numéros d'urgence 50

Régie intermunicipale de prévention incendie Memphrémagog Est

SUR VOTRE CELLULAIRE
regieincendieest.ca

1. DÉMARREZ VOTRE CAMÉRA
2. BALAYEZ L'ÉCRAN
3. CLIQUEZ SUR LE LIEN

Publication et rédaction : Régie intermunicipale de prévention incendie Memphrémagog Est

Régie publicitaire : Éditions Média Plus Communication
info@editionsmpc.ca • editionsmpc.ca

Photos : Adobe Stock et freepik.com

Impression : Imprimerie spéciale de la compagnie Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2023

POUR POSITION SEULEMENT

Dessinez votre PLAN D'ÉVACUATION

- Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tout autre occupant;
- Si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir une.

INDIQUEZ LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SUR VOTRE PLAN

- Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre;
- L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée;
- L'emplacement des extincteurs portatifs;
- En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors;
- Le point de rassemblement à l'extérieur, généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

PRÉVOYEZ AUSSI

- Comment évacuer, si c'est le cas, les jeunes enfants ainsi que les personnes âgées ou handicapées;
- Comment joindre le **9-1-1** une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

ASSUREZ-VOUS QUE

- **Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. Portez une attention spéciale :**
  - Aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue;
  - À l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- **Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :**
  - Ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur;
  - Sont déneigées et déglacées en hiver;
  - Sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir;
  - Sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!

AVERTIS, PRÊTS, SORTEZ!

Saviez-vous que les décès dans les incendies surviennent surtout la nuit pendant que tout le monde dort?

AU SON DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE :

- Alertez sans délai les enfants et les autres occupants;
- Sortez de la maison sans perdre de temps;
- Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel;
- Appelez le **9-1-1** et attendez les pompiers au point de rassemblement;
- Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne ou un animal, ou pour récupérer vos effets personnels. Les pompiers sont équipés pour ça.

MAIS

- **Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :**
  - Ne l'ouvrez pas;
  - Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement;
  - Signalez votre présence à la fenêtre.
- **S'il y a beaucoup de fumée :**
  - Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez;
  - Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

Souvenez-vous que, lors d'un incendie, chaque seconde compte. Exercez-vous!

NOTE : Du matériel d'éducation en prévention des incendies à l'intention des jeunes est disponible sur le site Internet de la Sécurité publique au : **www.jeunesse.securitepublique.gouv.qc.ca/jeunes/.**

PRÉPARER UN PLAN D'ÉVACUATION, C'EST RASSURANT!

8 COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES
à bien connaître

FEUX EXTÉRIEURS

ARTICLE 49 CONDITIONS À RESPECTER POUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Il est interdit à toute personne d'allumer, de faire allumer, de permettre que soit allumé un feu en plein air ou d'assister à un tel feu, à moins d'avoir obtenu un permis auprès de l'autorité compétente*.

De plus, quiconque allume un feu à ciel ouvert doit respecter les conditions suivantes :

A. Avoir l'autorisation ou avoir reçu un permis de l'autorité compétente;

B. Tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPEU) pour l'Estrie est élevé, très élevé ou extrême;

C. Garder, en tout temps, sur les lieux du feu, une personne adulte responsable;

D. Avoir en tout temps à proximité du feu les appareils nécessaires afin de prévenir toute propagation d'incendie;

E. Garder le contrôle du feu en tout temps;

F. Ne pas se servir de liquide inflammable (essence ou autre) pour allumer ou activer le feu;

G. Ne pas allumer ou maintenir allumé tout feu si la vélocité du vent dépasse 20KM/H;

H. Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu;

I. S'assurer que la fumée et les cendres ne se répandent pas;

J. Le feu doit être éteint avant que son responsable ne quitte les lieux;

K. N'utiliser aucune des matières suivantes comme combustible: plastiques de tous types, pneus ou autres matières à base de caoutchouc, tout déchet de construction/démolition, produits dangereux ou polluants, hydrocarbures, ordures ménagères, immondices, bois vernis ou peint ou tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements municipales et provinciales, etc.

** Autorité compétente = Régie incendie Memphrémagog Est*

À TITRE D'INFORMATION, VOICI UN FOYER CONFORME À LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

FEUX EXTÉRIEURS

ARTICLE 50 FEUX DE PLAISANCE

Les feux en plein air contenus dans un foyer extérieur préfabriqué vendu chez des détaillants ou de fabrication artisanale, qui possède une barrière physique (pare-étincelles ou écran protecteur) adéquate, de dimension maximale de 27 pieds cubes ((pi ^{3}) 3pieds X 3pieds X 3pieds), reposant sur un fond empierré et non attenant à un bâtiment, qui respecte les normes d'installation prévue à l'article 51 et que la fumée n'incommode pas les voisins sont autorisés et aucun permis n'est requis.

ARTICLE 51 NORMES D'INSTALLATION DES FOYERS EXTÉRIEURS

L'installation d'un foyer cité à l'article 50 doit respecter les distances minimales suivantes afin d'être conforme :

A. 5 mètres (m) d'un bâtiment principal;

B. 5 mètres (m) d'un bâtiment accessoire;

C. 3 mètres (m) d'une ligne de terrain;

D. 3 mètres (m) de toute végétation arbustive ou arborescente.

LE RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE EST DISPONIBLE À VOTRE MUNICIPALITÉ

ARTICLE 49 CONDITIONS À RESPECTER POUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Il est interdit à toute personne d'allumer, de faire allumer, de permettre que soit allumé un feu en plein air ou d'assister à un tel feu, à moins d'avoir obtenu un permis auprès de l'autorité compétente*.

De plus, quiconque allume un feu à ciel ouvert doit respecter les conditions suivantes :

A. Avoir l'autorisation ou avoir reçu un permis de l'autorité compétente;

B. Tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPEU) pour l'Estrie est élevé, très élevé ou extrême;

C. Garder, en tout temps, sur les lieux du feu, une personne adulte responsable;

D. Avoir en tout temps à proximité du feu les appareils nécessaires afin de prévenir toute propagation d'incendie;

E. Garder le contrôle du feu en tout temps;

F. Ne pas se servir de liquide inflammable (essence ou autre) pour allumer ou activer le feu;

G. Ne pas allumer ou maintenir allumé tout feu si la vélocité du vent dépasse 20KM/H;

H. Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu;

I. S'assurer que la fumée et les cendres ne se répandent pas;

J. Le feu doit être éteint avant que son responsable ne quitte les lieux;

K. N'utiliser aucune des matières suivantes comme combustible: plastiques de tous types, pneus ou autres matières à base de caoutchouc, tout déchet de construction/démolition, produits dangereux ou polluants, hydrocarbures, ordures ménagères, immondices, bois vernis ou peint ou tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements municipales et provinciales, etc.

** Autorité compétente = Régie incendie Memphrémagog Est*

FEUX À CIEL OUVERT
AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS?

LES PERMIS SONT DISPONIBLES DU LUNDI AU JEUDI DE 8H À 16H ET LE VENDREDI DE 8H À 12H, AU 873 389-5886

Vous pouvez aussi faire votre demande de permis via notre site internet : **www.regieincendieest.ca**

UN PERMIS EST OBLIGATOIRE POUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Il est permis de brûler :

- Branches
- Bois (bûches, billots)

Il est interdit de brûler :

- Feuilles
- Herbes
- Bois de construction
- Déchets
- Etc.

INSTALLATION CONFORME

Aucun permis nécessaire

FEUX À CIEL OUVERT

Permis nécessaire

FEUX D'ARTIFICES DOMESTIQUES
RESPECTEZ-VOUS LA RÈGLEMENTATION?

Nous vous invitons à rester vigilants quand vient le temps de déployer ces fusées colorées depuis votre terrain privé. Malgré la possibilité de les utiliser sans autorisation, il faut tout de même respecter plusieurs règles pour le faire en toute sécurité.

L'utilisation des pièces pyrotechniques domestiques est autorisée aux conditions suivantes :

- L'utilisateur doit être âgé de 18 ans ou plus
- Le terrain doit être libre de tous matériaux ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie
- La vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 20 km/h
- Le terrain doit être d'une superficie minimale de 30 mètres par 30 mètres, dégagée à 100%
- La zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimale de 20 mètres de toutes maisons, bâtiment, construction et champ cultivé

ASSUREZ-VOUS DE RESPECTER LE RÈGLEMENT DE VOTRE MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES NUISANCES.

FEUX D'ARTIFICE DOMESTIQUES

Avant de mettre feu à la mèche, voici quelques recommandations :

- Avoir une assurance responsabilité
- Surveiller l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU **https://sopfeu.qc.ca**
- Bien lire les instructions du fabricant pour chaque pièce utilisée
- Garder à proximité un grand réservoir d'eau et un boyau d'arrosage

CHOISIR, INSTALLER ET VÉRIFIER
ses avertisseurs de fumée

QUEL AVERTISSEUR CHOISIR?

À pile

» Optez pour un avertisseur à **pile longue durée**.

Électrique

» Choisissez un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant;

» Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO), un gaz potentiellement mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : Poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois fumée et monoxyde de carbone.

RECHERCHEZ CES LOGOS!

Avertisseur de fumée

Avertisseur de monoxyde de carbone

Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

OÙ LES INSTALLER?

» Installez des avertisseurs de fumée à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol;

» Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.

ILS NE SONT PAS... ÉTERNELS

Un avertisseur qui fonctionne, ça sonne!

COMMENT LES VÉRIFIER?

Une fois par mois

Vérifiez la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année

Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande. Informez-vous!

IMPORTANT

- Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans**;
- Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

VÉRIFIEZ LA DATE DE FABRICATION DE VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE :

si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui!

Attention!

- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil;
- N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.

RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

PAS D'AVERTISSEUR, C'EST MORTEL!

LE MONOXYDE DE CARBONE TUE!

Protégez-vous

QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)?

Le monoxyde de carbone est un gaz responsable de plusieurs intoxications chaque année. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort. Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

SEUL UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE PEUT VOUS ALERTER DE SA PRÉSENCE.

D'OÙ PROVIENT LE MONOXYDE DE CARBONE?

Les appareils et les véhicules qui brûlent un combustible tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces appareils et ces véhicules fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et de véhicules à combustible :

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, VTT, motoneige, etc;
- Des génératrices;
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc;
- Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sécheuse, chauffe-eau;
- Des appareils de plein air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

QU'EST-CE QU'UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les systèmes cardio-vasculaire et nerveux sont principalement atteints.

LA GRAVITÉ D'UNE INTOXICATION DÉPEND DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- Le temps d'exposition;
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête ou de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement à la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus;
- Les nouveaux-nés et les enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardio-vasculaires;
- Les personnes anémiques;
- Les fumeurs;
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

Le saviez-vous?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité inscrites dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage.

L'avertisseur de

MONOXYDE DE CARBONE

L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de ce gaz dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées peuvent se protéger à temps. L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant pour signaler la présence de ce gaz dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseur de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseur de monoxyde carbone, de gaz naturel et de propane). Les prix varient généralement de 25 $ à 70 $.

UN AVERTISSEUR DE FUMÉE NE DÉTECTE PAS LE MONOXYDE DE CARBONE

Votre avertisseur de monoxyde de carbone doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Un logo de certification;
- Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique;
- Un avertisseur de pile faible;
- Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur;
- Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore si l'appareil détecte des quantités importantes de monoxyde de carbone;
- Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil;
- Un afficheur numérique de concentration de monoxyde de carbone, si votre résidence abrite une source permanente de ce gaz (ex. : Appareil de chauffage à combustible).

Le saviez-vous?

Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de monoxyde de carbone, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate. L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être considéré comme un outil de protection additionnel efficace pour éviter les intoxications et les décès.

LOGO DE CERTIFICATION

Assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage l'un des trois logos suivants :

Le logo de l'Association canadienne de normalisation **(CSA)** avec la mention **CSA 6.19-01**.

Le logo de la **CSA** montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie).

Le logo des Laboratoires des assureurs du Canada (**ULC**). Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention **UL2034** sur certains avertisseurs de marques américaines.

DANGERS EXPLOSIFS!

La seule circonstance où du monoxyde de carbone est produit sans qu'il y ait de combustion c'est lors de travaux d'excavation à l'explosif. Si de tels travaux sont réalisés près de chez vous, le monoxyde de carbone risquera de s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, à tout moment, même plusieurs jours après les travaux.

Pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone lors de travaux d'excavation à l'explosif :

- Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable;
- Ventilez bien votre maison (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode « échange d'air » et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

L'avertisseur de

MONOXYDE DE CARBONE

SON INSTALLATION

- Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil;
- Il est nécessaire d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison où il y a des chambres;
- Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible (atelier, cabanon, chalet, roulotte).

Évitez toutefois les emplacements suivants :

- À l'intérieur du garage. Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage même si la porte de celui-ci est ouverte;
- Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.

SON ENTRETIEN

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles concernant son entretien.

Généralement, les fabricants conseillent de :

- Nettoyer les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur;
- Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois;
- Remplacer la pile de l'avertisseur aux changements d'heures, au printemps et à l'automne;
- Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois ont une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation.

Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.

LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALARME

Lorsque l'avertisseur sonne, même par intermittence, il s'agit d'une urgence. Cela signifie que du monoxyde de carbone est en quantité suffisante pour constituer un risque d'intoxication.

DES GESTES À POSER EN CAS D'URGENCE

Il s'agit d'une urgence quand :

- L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence;
- Des personnes présentent des signes ou des symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue et évanouissement.

En présence de signes ou de symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale.

En l'absence de signes ou de symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et les fenêtres, puis évacuez les lieux.

Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.

Programmes d'évacuation

PNAP

FORMULAIRE PERSONNE NÉCESSITANT UNE AIDE PARTICULIÈRE EN CAS D'ÉVACUATION (PNAP)

La Régie incendie Memphrémagog Est a mis sur pied un programme pour les personnes qui nécessitent une aide particulière pour l'évacuation en cas d'incendie.

Ce programme s'adresse aux personnes ayant une déficience particulière (intellectuelle, malentendant, non-voyant, personne handicapée et les personnes âgées ayant des problèmes de motricité ou autre) et qui résident dans les municipalités desservies par la Régie incendie Memphrémagog Est, soit : Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, le Canton de Hatley, le Canton de Stanstead, Ogden, Hatley, Barnston-Ouest, Stanstead-Est et North Hatley.

Ces personnes sont invitées à remplir un formulaire, sur une base volontaire, afin d'informer le Service incendie de leur situation. Advenant un appel pour un incendie, le répartiteur informera les pompiers de la présence d'une personne nécessitant de l'aide particulière et de sa localisation probable dans la maison; le but étant d'optimiser les interventions et d'évacuer ces personnes rapidement.

Ce service gratuit s'adresse principalement aux personnes handicapées ou aux personnes ayant une limitation permanente et suffisamment réduite pour limiter sa capacité de réaction en situation. L'information contenue au registre est strictement confidentielle. Elle ne peut être utilisée à d'autres fins que celle visant à assurer la sécurité des personnes en cas de sinistre.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet et le retourner par la poste ou par courriel au :

RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST
DIVISION PRÉVENTION

2100, ROUTE 143, HATLEY, QUÉBEC J0B 4B0
Tél. : 873 389-5886
Courriel : prevention@regieincendieest.com

PERSONNE NÉCESSITANT DE L'AIDE PARTICULIÈRE (évacuation) FORMULAIRE (INSCRIPTION VOLONTAIRE)

Identifiant de la personne (ayant besoin de l'aide)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Municipalité : _____ Téléphone : _____

Résidence principale : ☐ Oui ☐ Non Si non, précisez : _____

Identification (Spécifiez s'il y lieu)

Intellectuelle ☐ _____

Malentendant ☐ _____

Non-voyant ☐ _____

Personne handicapée ☐ _____

Personne âgée ayant des problèmes de motricité ☐ _____

Autre ☐ _____

Emplacement de la chambre de la personne qui nécessite de l'aide particulière en cas d'évacuation :

Sous-sol ☐ _____

1er étage ☐ _____

2e étage ☐ _____

3e étage ☐ _____

Autorisation

J'autorise la Régie incendie Memphrémagog Est à échanger les informations contenues sur ce formulaire avec la centrale d'appel d'urgence **9-1-1** et je dégage la Régie incendie Memphrémagog Est de toute responsabilité dans le cadre de ce programme.

_____ _____

Signature de la personne nécessitant de l'aide particulière ou son représentant Date

Veuillez retourner ce formulaire par courriel ou par la poste tel qu'indiqué ci-dessous.
Régie Incendie Memphrémagog Est : 2100 rte 143, Hatley, Québec J0B-4B0
prevention@regieincendieest.com

PAS DE MÉGOTS
dans les pots

La saison estivale est synonyme de verdissement et d'embellissement pour de nombreux citoyens et commerçants. En ce sens, plusieurs en profiteront pour aménager leurs espaces de vie en y ajoutant des fleurs et des plantes afin de les rendre plus conviviaux.

Mais saviez-vous que la terre noire, le paillis ou toute autre matière similaire sont composés de tourbe, de mousse et de copeaux qui sont des sources potentielles d'incendie lorsqu'elles sont en contact avec une source de chaleur?

La campagne *Pas de mégots dans nos pots* vise à sensibiliser la population sur les risques d'éteindre ses cigarettes dans les pots de fleurs. Chaque année, plusieurs incidents sont liés à des mégots éteints dans ces terreaux, causant des dommages importants.

Savez-vous qu'il peut s'écouler jusqu'à 4 ou 5 heures entre le moment où une cigarette y est écrasée et l'apparition d'une première flamme? C'est pourquoi la Régie incendie Memphrémagog Est vous rappelle de faire preuve de vigilance lorsque vous éteignez vos cigarettes.

De tels incidents peuvent toutefois facilement être évités. Si vous devez éteindre un mégot à l'extérieur, utilisez un cendrier protégé du vent et déposé sur une surface stable.

Rendez-vous au **www.regieincendieest.ca** pour des conseils de prévention pouvant vous permettre de réduire les risques d'incendie à la maison.

L'EXTINCTEUR
portatif

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour vous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à négliger : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit...

COMMENT LE CHOISIR

Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'**ULC** (Laboratoires des assureurs du Canada).

L'extincteur doit avoir une capacité minimum de 2A10BC, l'équivalent d'un format de 4 ou 5 livres (selon le manufacturier).

CHOISISSEZ UN EXTINCTEUR À POUDRE POLYVALENTE :

Ce type d'appareil peut éteindre des feux tels que :

A	**Matières combustibles**	Bois, tissus, papier, plastique et caoutchouc
B	**Liquides inflammables et gaz**	Gaz inflammables, propane, solvants, huiles et alcool
C	**Appareils électriques**	Ordinateur et télécopieur
D	**Métaux combustibles**	Magnésium, titane, sodium, lithium et potassium
K	**Huile de cuisson**	Huiles, graisses végétale et animale

Lisez les instructions du fabricant.

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

L'EXTINCTEUR
portatif

COMMENT L'INSTALLER

Avant de l'installer, lisez bien les instructions. N'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.

- Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents;
- Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage;
- Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles;
- Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants;
- Ne le déposez jamais au sol;
- Installez-le sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 centimètres (4 pouces) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pieds);
- N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets;
- Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

COMMENT L'ENTRETENIR

- Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle;
- Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné;
- Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé;
- Vérifiez que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles;
- Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein;
- Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir à la page 30 les consignes pour le jeter);
- Vérifiez la pression de l'extincteur : l'aiguille doit être dans le vert;
- Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée;
- **N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.**

S'IL EST RECHARGEABLE, FAITES-LE REMPLIR TOUS LES SIX ANS ET DÈS QU'IL A ÉTÉ UTILISÉ, NE SERAIT-CE QUE QUELQUES SECONDES. SI L'EXTINCTEUR N'EST PAS RECHARGEABLE (USAGE UNIQUE), JETEZ-LE APRÈS USAGE.

COMMENT L'UTILISER

- S'il y a un feu, **faites d'abord évacuer le domicile, puis composez le 9-1-1**;
- Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

- Retirez l'extincteur de son support;
- Soupesez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert;
- Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci;
- Approchez-vous à 2 ou 3 mètres (7 à 10 pieds) du feu;
- Évitez d'être trop près de celui-ci. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent;
- Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin;
- Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier;
- Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu;
- Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide;
- Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée;
- Composez le **9-1-1** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers;
- **Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte de la cuisinière.**

L'EXTINCTEUR
portatif

COMMENT LE JETER

Appareil jetable à poudre chimique :

- Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer;
- Allez le porter dans un écocentre, où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

- Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

- NE VIDEZ PAS l'appareil. Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection. Si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable;
- Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pourrez aussi le retourner vous-même au fabricant;
- Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants;
- N'OUBLIEZ PAS qu'en cas d'incendie, vous n'avez que TROIS MINUTES pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!

SAVIEZ-VOUS QU'UN FEU DOUBLE DE VOLUME TOUTES LES MINUTES?

LE RAMONAGE

PLUS DE 1 000 FEUX* DE CHEMINÉE SURVIENNENT EN MOYENNE CHAQUE ANNÉE AU QUÉBEC.

Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. **Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.**

LE RAMONAGE CONTRIBUE À PRÉVENIR LES INCENDIES. IL PERMET AUSSI :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Un ramoneur professionnel devrait détenir les connaissances et l'expertise pour déceler des problèmes liés aux installations. Il devrait être en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation et à l'entretien propres à chaque appareil en plus de posséder l'équipement, les outils et les vêtements de protection nécessaires pour effectuer un ramonage efficace et en toute sécurité. Le registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec peut être consulté afin de trouver ou de vérifier certaines informations sur un entrepreneur.

Vous pouvez également vous informer auprès des différentes associations de l'industrie du chauffage.

LE RAMONAGE

QU'EST-CE QUE LA CRÉOSOTE?

La créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

COMMENT PRÉVENIR LA FORMATION DE LA CRÉOSOTE?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle du bois.

Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

- Débutez votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);
- Brûlez du bois sec;
- Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.

** Source : ministère de la Sécurité Publique. Faits saillants sur les statistiques incendies déclarés de 2016 à 2018*

VOTRE NUMÉRO CIVIQUE
est-il visible?

QUELLE EST L'IMPORTANCE DE BIEN IDENTIFIER LES BÂTIMENTS?

Selon l'article 7, tout bâtiment pour lequel une adresse civique est attribuée doit obligatoirement être identifié par le numéro correspondant à cette adresse civique.

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Exemple : Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

Si cette personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit minutes suivant l'incident, la probabilité qu'elle s'en sorte est sensiblement réduite. De précieuses secondes ou minutes pourraient donc être perdues si les services d'urgence devaient avoir de la difficulté à trouver le numéro civique parce qu'il est mal situé, mal éclairé, trop petit ou incomplet. Pensez-y!

Nous sommes soucieux de la sécurité de la population. Que ce soit en zone urbaine ou rurale, le numéro civique d'un bâtiment doit être installé de façon permanente et être lisible à partir de la voie publique. Idéalement, les chiffres seront d'une hauteur d'au moins cinq pouces et d'une couleur qui contraste avec le bâtiment.

Pour les boîtes aux lettres situées en bordure de la voie publique dans le secteur rural, il est recommandé d'installer des chiffres d'une hauteur de quatre pouces et peinturés. De cette façon, le risque que les chiffres se décollent est éliminé.

Votre collaboration aidera les services d'urgence à vous localiser le plus rapidement possible.

ATTENTION
AUX CENDRES CHAUDES

Un rappel important doit être fait par rapport aux cendres chaudes, car malheureusement, chaque année, des incendies surviennent suite au mauvais entreposage de celles-ci.

En effet, les cendres peuvent rester chaudes pendant deux semaines, sans que cela ne paraisse. Elles doivent être placées en tout temps dans un contenant métallique muni d'un couvercle afin d'éviter l'entrée d'air. Le contenant métallique doit par la suite être placé à l'extérieur à au moins 5 mètres de tout bâtiment ou végétation. De la neige ou de l'eau pourrait être rajoutée sur le dessus des cendres pour refroidir le contenu.

IL EST TRÈS IMPORTANT DE NE JAMAIS METTRE DE LA CENDRE CHAUDE DANS LES BACS DE COMPOST.

ATTENDRE AU MOINS DE DEUX SEMAINES D'INUTILISATION AVANT D'EN DISPOSER

De plus, elles ne doivent en aucun temps être laissées dans les résidences ou logements, car elles dégagent du monoxyde de carbone (gaz inodore et incolore) qui, en trop grande concentration peut causer des maux de tête, des nausées ou peut même entrainer la mort, si l'exposition au gaz était trop longue ou trop intense.

D'ailleurs, un détecteur de monoxyde de carbone doit être installé dans tout bâtiment où le chauffage principal ou secondaire est au bois, au granule, à l'huile, au gaz propane, au gaz naturel ou tout autre type de chauffage à combustion. Il en va de même si vous avez un garage annexé à la maison. Le détecteur doit être installé près des chambres à coucher.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le service de prévention de la Régie incendie Memphrémagog Est.

RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST
2100, ROUTE 143, HATLEY, QUÉBEC J0B 4B0
Tél. : 873 389-5886
Courriel : prevention@regieincendieest.com

www.regieincendieest.ca

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE

ÊTRE PRÉOCCUPÉ OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.

INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.

JOUER À DES JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.

SORTIR POUR ALLER FUMER OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.

FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

ENTRETENIR UNE CONVERSATION AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.

EFFECTUER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, déléguez l'utilisation du barbecue à une autre personne.

CONSULTER SON TÉLÉPHONE OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

Les feux DE CUISSON

Voici quelques points à aborder au sujet des feux de cuisson.

GÉNÉRALITÉS

- Toujours surveiller les aliments qui cuisent;
- Utiliser une minuterie;
- Si l'on doit quitter la cuisine ou son domicile, fermer les appareils de cuisson;
- Éviter de cuisiner si l'on a consommé trop d'alcool, de médicaments ou de drogues;
- Ne pas ranger d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière;
- Garder un extincteur portatif à l'entrée de la cuisine et apprendre à l'utiliser.

PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne jamais chauffer d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron. Utiliser plutôt une friteuse thermostatique;
- Pour cuire les aliments, utiliser un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoquer un incendie;
- Avoir un couvercle à portée de la main. Si ce n'est pas celui du récipient, s'assurer qu'il peut le couvrir en totalité;
- Conserver les articles en papier ou en plastique et les tissus loin des éléments chauffants;
- Garder les mitaines de four à portée de main, mais à une certaine distance des éléments chauffants;
- Nettoyer régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.

PRÉVENIR LES BRÛLURES

- Éloigner les enfants et les animaux des appareils de cuisson lorsqu'ils sont allumés;
- Porter des vêtements ajustés. Éviter les manches longues et amples qui peuvent prendre feu;
- Orienter les poignées des chaudrons ou des casseroles vers l'intérieur de la cuisinière;
- Utiliser les mitaines pour sortir les plats du four;
- Poser les plats très chauds loin du bord du comptoir de cuisine ou de la cuisinière pour éviter qu'ils soient renversés accidentellement;
- Faire attention de ne pas trébucher lors du transport des plats chauds. Éviter les carpettes et les tapis qui n'adhèrent pas bien au plancher.

RÉCHAUD À FONDUE

- Poser le réchaud à fondue sur une surface incombustible.
  Éviter les nappes et les napperons;
- Dégager quelques centimètres autour du réchaud;
- Si un réchaud à fondue électrique est utilisé, attacher le cordon d'alimentation à une patte de la table. Garder le cordon hors de portée des enfants;
- Éloigner le cordon ou la fiche de l'eau ou de tout autre liquide;
- S'assurer que le brûleur est bien refroidi avant de le remplir.
  Ne jamais le faire lorsqu'il est chaud. Idéalement, utiliser un second brûleur;
- Remplir le brûleur du combustible recommandé.
  Utiliser les capsules de gel combustible seulement dans un brûleur prévu à cette fin;
- Utiliser un couvercle en métal pour éteindre le brûleur;
- Laisser brûler complètement le combustible liquide. Éviter de déplacer le brûleur qui contient encore du combustible liquide, même éteint;
- Attendre que le contenu de la casserole à fondue ait refroidi avant de le déplacer;
- Remplacer la casserole si elle présente des signes d'usure.

Les feux DE CUISSON

FRITEUSE

- Utiliser une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat. Ne jamais utiliser un chaudron, quel qu'il soit;
- Lire les instructions avant de l'utiliser et de la ranger;
- Chauffer l'huile lentement;
- Éteindre immédiatement une fois la cuisson terminée.

MICRO-ONDES

- Ne pas faire cuire les aliments trop longtemps. Éviter la cuisson à grande friture. Surveiller l'appareil si des plats en papier, en plastique ou en toute autre matière combustible sont placés dans le four pour faciliter la cuisson;
- Ne pas faire chauffer un sac magique plus longtemps qu'indiqué sur l'étiquette, sinon il peut prendre feu. Se méfier particulièrement des sacs de confection artisanale;
- Éviter d'utiliser du papier aluminium et des composantes métalliques comme les attaches métalliques pour les sacs. Un incendie est susceptible de se produire à l'intérieur de l'appareil.

POÊLE À RACLETTE, PLAQUE CHAUFFANTE, GAUFRIER, FOUR DE COMPTOIR

- Si l'appareil est placé sur la table de cuisine, attacher le cordon d'alimentation à une patte de la table. Garder le cordon hors de portée des enfants;
- Éloigner le cordon ou la fiche de l'eau ou de tout autre liquide;
- Laisser refroidir l'appareil avant de le déplacer.

QUE FAIRE EN CAS DE FEU DE CUISSON

Sur la cuisinière

- Ne jamais déplacer un récipient dont le contenu est en flammes;
- Placer un couvercle de dimension appropriée sur le récipient pour éteindre le feu. Si possible, utiliser une mitaine de four afin d'éviter les brûlures;
- Ne jamais éteindre un feu de cuisson avec de l'eau;
- Si possible, fermer les éléments chauffants, même ceux du four;
- Fermer la hotte de cuisine;
- Appeler les pompiers, même si le feu semble éteint;
- Faire inspecter la cuisinière avant de la réutiliser.

Dans un appareil électrique comme un four de comptoir ou un micro-ondes

- Annuler la commande de cuisson;
- Laisser la porte de l'appareil fermée;
- Débrancher l'appareil si le cordon d'alimentation est accessible;
- Appeler les pompiers, même si le feu semble éteint;
- Faire inspecter l'appareil avant de le réutiliser.

Si le feu de cuisson NE SE PROPAGE PAS, mais qu'il y a de la fumée

- Ouvrir les fenêtres et les portes pour ventiler;
- Évacuer car la fumée est toxique;
- Appeler les pompiers.

Si le feu de cuisson SE PROPAGE

- Évacuer tous les occupants du bâtiment;
- Fermer les portes et les fenêtres en se dirigeant vers la sortie;
- Appeler les pompiers.

Les barbecues AU PROPANE

L'utilisation du barbecue au propane comporte des risques importants de blessure, d'explosion et d'incendie. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toute sécurité.

TRANSPORT DE LA BOMBONNE EN VOITURE

- Gardez la bombonne bien immobilisée en position debout;
- Assurez-vous que la valve de sécurité est bien fermée;
- Gardez une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert;
- Assurez-vous que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité.

VÉRIFICATION DU BARBECUE AVANT LE PREMIER USAGE DE LA SAISON

- Retirez toutes les pièces mobiles;
- Nettoyez l'intérieur et l'extérieur de l'appareil ainsi que les pièces mobiles;
- Aspergez les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites;
- Faites remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz : ces bulles confirment qu'il y a une fuite;
- Remplacez les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne les jetez jamais au rebut, car elles pourraient exploser.

UTILISATION DU BARBECUE

- Lisez bien les instructions du fabricant;
- N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur;
- Laissez un mètre (trois pieds) entre le barbecue et la structure ou le mur;
- Pour démarrer le barbecue : ouvrez le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionnez le bouton de démarrage;
- N'actionnez jamais le bouton de démarrage plus de deux fois. Fermer le gaz et recommencer les instructions de démarrage;

Fiche d'information : Le barbecue au propane
Conseils de prévention : Un brasier dans la cuisine, Printemps... rime avec prudent!, Passez l'été... bien protégé Dépliant : Calculez le Q.I. de votre logis Collaboration Service de sécurité incendie et civile de Ville de La Tuque

- Surveillez en permanence un barbecue en fonction;
- Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé;
- Éteignez l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et, ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placez le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite;
- Ne laissez pas le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.

QUOI FAIRE SI LE BARBECUE PREND FEU

- Fermez le robinet de la bombonne, si possible;
- Fermez le couvercle pour étouffer le feu;
- Composez le **9-1-1**;
- Ne tentez pas d'éteindre le feu avec de l'eau. Utilisez un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC;
- Faites inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

QUOI FAIRE SI LA BOMBONNE PREND FEU

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, éloignez-vous rapidement et composez le **9-1-1**. Ne tentez pas d'éteindre le feu.

ENTREPOSAGE DU BARBECUE

- Entreposez le barbecue à l'intérieur, comme dans le cabanon, mais sans sa bombonne;
- Rangez la bombonne dehors en position debout dans un endroit qui est hors de la portée des enfants. **N'entreposez jamais la bombonne à l'intérieur.**

ALARMES INCENDIE
non fondées

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.

TROP D'ALARMES INCENDIE NON FONDÉES AU QUÉBEC

- Les centres de télésurveillance reçoivent plus de neuf alarmes incendie sur dix non fondées;
- Près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien ou à des composantes défectueuses;
- Plus de 40 % de ces alarmes sont causées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière);
- Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

Un délai de 90 secondes pour réagir!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsque activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.

- Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire;
- Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le **9-1-1**. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.

Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de 90 secondes pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.

» Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

» Coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;

» Être passible d'une amende;

» Monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;

» Entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

Être consciencieux et prudent évite bien des fausses alarmes.
C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!

RÉACTION :
90 secondes pour éviter une alarme!

CONSEILS POUR ÉVITER LES ALARMES NON FONDÉES

- Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier;
- Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées;
- Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, son utilisation est fortement recommandée à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien;
- Il est fortement déconseillé de faire activer la fonction de délai dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, comme les résidences privées pour aînés.

UTILISATION DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure;
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système;
- Renseignez-vous auprès de la Division prévention du Service de sécurité incendie sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.

PRÉCAUTION

Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.

Soyez vigilant quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.

TROUSSE D'URGENCE
De base

72 HEURES

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- ☐ Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours;
- ☐ Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours;
- ☐ Ouvre-boîte manuel;
- ☐ Radio à piles — piles de rechange;
- ☐ Lampe de poche — piles de rechange;
- ☐ Trousse de premiers soins — bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques;
- ☐ Articles pour l'hygiène — brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique;
- ☐ Couvertures;
- ☐ Argent comptant et monnaie;
- ☐ Jeu de clés pour la voiture et la maison;
- ☐ Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes;
- ☐ Chandelles;
- ☐ Briquet et/ou allumettes;
- ☐ Couteau de poche multifonctionnel;
- ☐ Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé;
- ☐ Papiers personnels importants — Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles pour

» **Votre famille :** médicaments, équipement médical, nourriture spéciale;

» **Bébés :** lait maternisé, couches jetables, biberons;

» **Animaux domestiques :** nourriture, médicaments, accessoires.

Vos POMPIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHEF PRÉVENTION ET OPÉRATIONS
CHRISTIAN LETOURNEAU

CHEF OPÉRATIONS
CASERNE 1
CHRISTOPHER GOODSELL

Jean Fluet | **Capitaine**
Andrew Bryant | **Lieutenant**
Joshua Phaneuf | **Lieutenant**
Samuel Morin | **Lieutenant**

POMPIERS
Marcus Goodsell
Timothy Williams
Gerald Prince
Eryn Hessian
David Paquette
Patrick Brière
Shane Dostie
Charles Mcintyre
Jayden Boucher
Lakesha Bryant
Stephane Francoeur
Guy Roy
Jamie Phaneuf
Mary Hartley
Andrew Phaneuf
Jed Bryant
John Edmond
Ryan Logan
Dylan Knight
Ryan Stratton

CHEF OPÉRATIONS
CASERNE 2
BRIAN WHARRY

Malcom Flanders| **Capitaine**
Andrew Phaneuf | **Lieutenant**
David Paquette | **Lieutenant**
Esther Bouchard | **Lieutenant**

POMPIERS
Russell Keet
Brendan O'gallagher
Douglas St-Martin
Etienne Cliche
Richard Keeble
Vincent Trudeau
Dylanne Lavoie
Danny Aulis
Tim-Olivier Canuel
Jaden Dubois

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

LE SAVIEZ-VOUS?

Les pompiers ont une équipe spécialisée en sauvetage nautique en mesure de répondre été comme hiver avec les équipements appropriés.

CHRISTIAN DUMAS - DIRECTEUR

CHEF DE DIVISION OPÉRATIONS
DANY BRUS

CHEF DE DIVISION OPÉRATIONS
CASERNE 3
DANY BRUS

Jean Beauchesne | **Lieutenant**
Marc Charron | **Lieutenant**
Ivan Pare | **Lieutenant**
Nicholas Norries | **Lieutenant éligible**

POMPIERS
Leslie Beaulieu
Nicholas Norries
Marc Andre Cusson
Marcel Noel
Marc Antoine Gratton
Tonny Paquette
Philippe Beauchesne
Timothy Williams
Alicia Jones
Abelle L'Écuyer-Legault
Jules Côté
Jaysen Poulin
Steeve Cloutier
Tyler Phaneuf
Pierre-Marc Boucher
Mickael Isabelle

CHEF OPÉRATIONS
CASERNE 4
DAVID LEBLANC

Wade Morse | **Lieutenant**
Jordan Hirtle | **Lieutenant**
Jocelyn Beaucher | **Lieutenant**
Francois Martin | **Lieutenant éligible**

POMPIERS
Francois Martin
Alexandre Courchesne
Francis Nadeau
Leslie Beaulieu
Eric Gauthier
Nathan Bédard
Jonathan Ouellette
Jesse Morse
Francois Breton
Jean-Thomas Blais
Renaud Blais
William Langlois
Emmanuel Lejeune
Marc Richard
Jonathan Paré
Jeremy Robidas
Sébastien Roberge

VÉRIFICATION À FAIRE
à chaque mois

JANVIER	Avez-vous pris soin de bien déneiger les fenêtres des chambres au sous-sol ainsi que les sorties de secours ?	
FÉVRIER	Avez-vous vérifié que vos appareils de chauffage, y compris les chauffages d'appoint, sont bien dégagés de tout matériau combustible ?	
MARS	Lors du changement d'heure, avez-vous : • remplacé la pile de votre avertisseur de fumée ? • testé le fonctionnement de votre avertisseur de fumée, qu'il soit à pile ou électrique, en appuyant sur le bouton de test ?	
AVRIL	Avez-vous vérifié la conformité de votre foyer extérieur et que vous avez l'autorisation de faire un feu, selon la réglementation ?	
MAI	À la maison comme dans la roulotte, êtes-vous prêt pour la saison estivale ? Avez-vous : • un avertisseur de fumée; • un avertisseur de monoxyde de carbone; • un extincteur portatif (5 lb) ?	
JUIN	Votre BBQ est-il positionné à au moins 1 mètre de toute structure combustible, conformément aux instructions du fabricant ? Avez-vous effectué l'entretien et le nettoyage du BBQ avant de l'allumer ?	

JUILLET	Avez-vous informé vos visiteurs fumeurs de ne JAMAIS jeter leurs mégots de cigarettes dans du paillis, des plates-bandes ou des pots de fleurs ?	
AOÛT	Êtes-vous toujours présent à proximité de la cuisinière lorsque celle-ci est en fonction ? Disposez-vous d'un moyen d'extinction, tel qu'un couvercle adapté, pour éteindre un feu de cuisson ? Connaissez-vous les méthodes pour éviter les fausses alarmes dues aux vapeurs de cuisson ?	
SEP-TEMBRE	Avez-vous fait vérifier et ramoner votre cheminée pour détecter la présence de créosote ou de nids d'oiseaux ? Disposez-vous d'un avertisseur de monoxyde de carbone situé à moins de 5 mètres de vos chambres à coucher si vous avez un garage attaché à la maison ou un appareil à combustible ou au gaz ? Avez-vous testé le fonctionnement en appuyant sur le bouton test ?	
OCTOBRE	En famille, avez-vous élaboré un plan d'évacuation et l'avez-vous simulé lors d'un exercice d'évacuation ?	
NOVEMBRE	Lors du changement d'heure, avez-vous : • remplacé la pile de votre avertisseur de fumée ? • testé le fonctionnement de votre avertisseur de fumée, qu'il soit à pile ou électrique, en appuyant sur le bouton de test ?	
DÉCEMBRE	Avez-vous pensé à verser de l'eau dans le récipient de votre sapin de Noël naturel chaque jour pour éviter qu'il ne déssèche ?	

NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS, POLICE, AMBULANCE : 9-1-1 (LÀ OÙ LE SERVICE EST OFFERT)

Autre : _____

NUMÉROS POUR DES SITUATIONS NON URGENTES

POLICE - POMPIERS : 9-1-1 **CENTRE ANTIPOISON : 1 800 463-5060**

Clinique médicale : _____

Autres services : _____

Personne-ressource de l'extérieur

Nom : _____

Tél. : _____ Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Avoir une liste de contacts en cas d'urgence. Parents, amis, voisins et bien sûr le 9-1-1 pour contacter l'ambulance, la police ou les pompiers. Avoir le numéro du centre antipoison, la Croix-Rouge, Hydro Québec, Gaz Métro, Info-Santé, CLSC.

Contact pour la famille

Nom : _____

Tél. : _____ Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Ami ou voisin

Nom : _____

Tél. : _____

Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Conseils

Faites en sorte que tous les membres de votre famille communiquent par téléphone ou par courrier électronique avec la même personne ressource de l'extérieur en cas d'urgence. Choisissez une personne suffisamment éloignée qui n'est pas susceptible d'être touchée par le même événement. Si vous venez d'arriver au Canada, prenez des ententes avec des amis, des associations culturel les ou des organisations communautaires locales.

MEMPHRÉMAGOG EST

INCENDIE

prevention@regieincendieest.com

www.regieincendieest.com

Licence R.B.Q. : 58174814
SAMUEL PELLERIN
construction sam entrepreneur général
819 820-6694
info@constructionsam.ca
290, ch. de Magog, Ste-Catherine-de-Hatley

SABLAGE & PEINTURE B.N
819 640-1686
INFO@SABLAGEPEINTUREBN.COM
OLIVIER BERGERON NOEL
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ
JET DE SABLE
ACIER • BOIS • BÉTON
ÉQUIPEMENT LOURD
PEINTURE
BÂTIMENT • INDUSTRIEL
LICENCE R.B.Q. : 5830-2318-01

La fabuleuse trilogie
L'homme de Griffintown
disponible aux formats
papier, audio, numérique.

L'invité surprise du G7 | Le maître des circonstances | L'entre deux mondes

« Une histoire captivante et originale. »
Magazine littéraire Nuit Blanche

« Un thriller différent bourré d'action »
Magazine Kirkus Review

Auteur : MARKUS Éditeur : La Plume D'or

QUINCAILLERIE
L. GUILBAULT LTÉE
Plomberie | Électricité | Peinture
VENTE ET SERVICE
SICO EGO Husqvarna
1209, RUE MAIN
AYER'S CLIFF
819 838-5656

RESTAURANT
CHEZ MAURICE
DEPUIS 1975
819.838.4855
155, rue Tyler
Ayer's Cliff

KR
COMPTOIRS SUBLIMES KR
Expert en surfaces comptoir
SOUMISSION • PRISE DE MESURE
FABRICATION • INSTALLATION
Pour un travail professionnel et minutieux
535, chemin Beaudoin, Stanstead • 819 571-5111

wulftec.com
WULTEC INTERNATIONAL INC.
209, RUE WULFTEC
AYER'S CLIFF
819.838.4232
WULFTEC
A DURAVANT COMPANY